

Nancy-Dijon-Limoges-Bordeaux Une nouvelle ligne aérienne à Dijon (1973)

Les archives de l'aéroport civil de Dijon mentionnent un premier projet d'aérodrome civil en 1928. Mais c'est en 1930 que l'aéroport civil est véritablement créé. Il est contigu au terrain d'aviation militaire de Dijon-Longvic. La Chambre de commerce de Dijon, la ville de Dijon et l'aéroclub de la Côte d'Or sont à l'origine de cette réalisation.

De la création à la guerre, l'activité semble avoir été à la hauteur des espérances. Après l'interruption due à l'Occupation, l'aéroport est remis en service, avec certaines difficultés. L'activité reprend, notamment avec la mise en place de lignes aériennes pour le transport de passagers.



Photographie prise à l'occasion du premier envol le 2 avril 1973
ADCO, 2203 W 24

Ainsi par délibération du 15 janvier 1973, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Dijon se déclare favorable à la création d'une liaison aérienne Nancy-Dijon-Limoges-Bordeaux

*Extrait du registre des délibérations de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon ; mise en place de la ligne aérienne Nancy-Dijon-Limoges-Bordeaux
ADCO, 2203 W 24*

CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE DE DIJON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 15 JANVIER 1973

**MISE EN PLACE DE LA LIASON AERIENNE
NANCY - DIJON - LIMOGES - BORDEAUX**

- CONSIDERANT l'intérêt que présente pour le développement d'une ville comme DIJON la mise en place d'une liaison aérienne NANCY - DIJON - LIMOGES - BORDEAUX,

- CONSIDERANT les difficultés de liaison qui existent actuellement entre DIJON - BORDEAUX, d'une part, difficultés qui obligent les utilisateurs à passer soit par PARIS, soit par LYON, et entre DIJON et LIMOGES, d'autre part,

- CONSIDERANT QUE les études de marché réalisées laissent envisager une clientèle potentielle importante entre DIJON - BORDEAUX et DIJON - NANCY,

- CONSIDERANT l'aide substantielle (40 % du déficit) qui serait accordée par la Délégation Générale à l'Aménagement du Territoire,

- CONSIDERANT l'intérêt également porté à cette liaison par les Collectivités de NANCY, de LIMOGES et de BORDEAUX, qui seraient d'accord pour prendre en charge une partie du déficit,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DIJON

SE DECLARE favorable à la mise en place d'une liaison aérienne NANCY - DIJON - LIMOGES - BORDEAUX, ainsi qu'à la prise en charge d'une partie du déficit de cette liaison en commun avec la Ville de DIJON et le Département de la Côte d'Or.

Ce déficit est estimé pour 1973, en tenant compte de la nécessité d'encourager des actions de promotion, à 240 000 Francs, soit 80 000 Francs pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de DIJON.

Pour copie conforme,
Le Président,

A. Bourland

A. BOURLAND

CONVENTION

concernant la ligne aérienne

NANCY-DIJON-LIMOGES-BORDEAUX

ENTRE

la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX-MÉTROPOLITAINE, dénommée ci-après la Chambre de Commerce, agissant en qualité de maître d'oeuvre,

au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie de ROUEN, représentée par son Président, M. Robert MATHIEU

la Chambre de Commerce et d'Industrie de LIMOGES, représentée par son Président, M. Jean CHARBONNIERAS

la Chambre de Commerce et d'Industrie de DIJON, représentée par son Président, M. André BOURLAND

la Chambre de Commerce et d'Industrie de NANCY-MÉTROPOLITAINE, représentée par son Président, M. Jean PENEAU

d'une part,

ET

la Société AIR-LIMOUSIN, dénommée ci-après le Transporteur, représentée par son Président, M. Michel ZIEGLER

d'autre part.

Outre le développement de la ville, on peut noter, comme argument favorable, l'importante clientèle potentielle, et l'intérêt des collectivités de Nancy, Limoges et Bordeaux. Les CCI de ces villes se regroupent autour du projet et confient l'exploitation à la Société Air-Limousin par convention passée le 22 janvier 1973

*Convention entre les quatre chambre de commerce
ADCO, 2203 W 24*

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE DIJON

1, Place du Théâtre - 21010 - DIJON CEDEX

TELEPHONE 847006
TELEX 47 888 428000
BOITE POSTALE 870

MG/MGB
73/221/C

DIJON, LE 26 mars 1973

Monsieur Robert **POUJADE**
Ministre-Maire
Mairie de DIJON
Place de la Libération
21 000 - DIJON

Monsieur le Ministre-Maire,

J'ai l'honneur de vous annoncer, qu'ainsi que nous l'avions prévu, la liaison aérienne régulière NANCY-DIJON-LIMOGES-BORDEAUX sera mise en service le 2 avril prochain.

Le premier avion décollera donc de l'aérodrome de DIJON-LONGVIC en direction de LIMOGES et de BORDEAUX le lundi 2 avril à 7 heures 25.

Je serais très honoré qu'il vous soit possible d'être présent à l'aérodrome, un moment avant le départ, afin d'assister au premier envol de l'avion.

Cette cérémonie purement amicale sera suivie d'ici environ deux mois d'une inauguration officielle de la ligne et des nouveaux bâtiments de l'aérogare, que nous allons entreprendre incessamment.

Avec mes remerciements,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre-Maire, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,
A. Bourland

A. BOURLAND

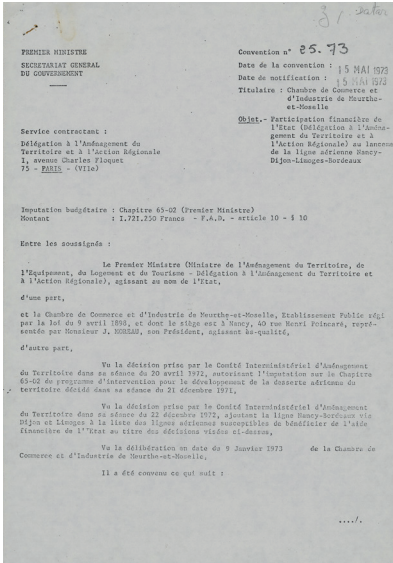
La Chambre de commerce et d'industrie de Dijon invite plusieurs personnalités pour la mise en service de la ligne qui doit se faire le 2 avril 1973.

*Invitation type envoyée pour le premier vol le lundi 2 avril 1973
ADCO, 2203 W 24*

Parmi les invités se trouvent : le Maire et Ministre Robert Poujade, le Président du Conseil Général de Côte-d'Or le docteur Veillet, le Préfet de Côte-d'Or Préfet de la région Bourgogne Pierre-Jean Moatti, le colonel Mahlberg commandant la BA 102, quelques ingénieurs, journalistes et membres de la CCI

*Photographies prises à l'occasion du premier envol le 2 avril 1973
ADCO, 2203 W 24*





Pour soutenir l'initiative, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), qui dépend du Premier ministre, apporte un soutien financier par convention notifiée le 15 mai 1973. Il doit permettre le lancement de la ligne par la prise en charge d'une partie du déficit sur une période de trois ans.

Convention de participation financière à la ligne Nancy-Dijon-Limoges-Bordeaux par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR)
ADCO, 2203 W 24

En 1974, pour son premier anniversaire la ligne présente un bilan plutôt positif avec une fréquentation qui augmente : la CCI estimait alors à 1500 le nombre de passagers utilisant mensuellement la ligne.



Cette dernière connu ensuite des difficultés financières, notamment dues aux hausses de prix du pétrole. Le tronçon Nancy-Dijon fut abandonné. La ligne fut même suspendue et la proposition de reprise par Air Alsace pour 1977 ne mentionne plus que deux escales : Dijon et Bordeaux. L'aéroport de Dijon-Longvic a vu la fin des vols commerciaux le 4 juin 2014 avec un dernier trajet Dijon-Bordeaux parti à 19h35 (le vol T 37107).



Archives départementales de la Côte-d'Or
8, rue Jeannin 21000 DIJON
www.archives.cotedor.fr